

Acte déclaratoire concernant les Actions pour Commerce Criminel.

Acte pour empêcher de donner refuge aux Matelots qui déserterent, pour abroger certaines parties d'un Acte ou Ordonnance y mentionné, et pour d'autre objets.

Et alors son Excellence a delivré la Harangue suivante aux deux Chambres :

*Messieurs du Conseil Législatif,*

*et Messieurs de la Chambre d'Assemblée,*

APRES le tems considérable que vous avez employé au Service Public, j'ai cru convenable de vous accorder du délassement après vos travaux, afin que vous puissiez veiller avec plus de facilité à vos intérêts particuliers.

Mais avant votre départ, je sens qu'il est de mon devoir de témoigner la satisfaction que j'ai ressentie en voyant la vigilance avec laquelle vous vous êtes occupés des objets que j'avois particulièrement recommandés à votre attention, ainsi que les sages mesures que vous avez prises pour promouvoir et assurer le bien Public. Augmenter les facilités de la Communication interne, en ouvrant des Chemins et construisant des Ponts, est une des mesures les plus propres à encourager le commerce et à répandre l'abondance. Votre dessein d'employer à des objets d'une utilité si évidente, une partie des Revenus de la Province, qui ne sont pas appropriés, montrera clairement à vos Compatriotes que vous savez faire une application judicieuse des Fonds qui ont été libéralement accordés.

Ce m'est une autre source de satisfaction de remarquer que depuis que j'ai l'administration du Gouvernement, il n'a pas été nécessaire de recourir à ces moyens extraordinaires, dont le pouvoir exécutif est revêtu, pour conserver la tranquillité publique. La fureté parfaite avec laquelle tous les Sujets de cette Province jouissent de leur liberté et de leurs propriétés, doit engager tout homme d'un sain entendement à soutenir et chérir le système dont il tire cette protection. Si les émissaires de la sédition ont été dernièrement moins actifs à s'efforcer de faire naître le mécontentement, nous en sommes probablement rede-